

Rapport n°22

Accunsentu per una cunvenzione di messa à dispusizione à prò di EDF relativu à l'impiantu di un trasfurmadore nantu à a parzella AD106

Approbation d'une convention de mise à disposition au bénéfice d'EDF relative à l'implantation d'un transformateur sur la parcelle AD 106

Par demande en date du 28 mai 2024, EDF a sollicité l'autorisation d'implanter un poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée AD 106, située voie Broccoli (route supérieure de Ville di Pietrabugno) afin de remplacer l'ancien, vétuste, situé sur la parcelle cadastrée AC 356 appartenant aux Cts ZANUARDI -DE GENTILI.

D'un point de vue technique, il n'est pas possible d'implanter le nouveau poste de transformation en lieu et place de l'ancien. Cela nécessiterait en effet de couper le réseau pour le temps de la durée des travaux, ce qui n'est pas envisageable en termes d'exploitation.

Aujourd'hui, le résiduel de la parcelle AC 356 ne permet pas d'y implanter un autre poste. C'est pourquoi, EDF sollicite la mise à disposition de la parcelle AD 106.

Ce poste est destiné à alimenter le réseau de distribution publique d'électricité. Son emprise au sol est de 10m².

L'indemnité forfaitaire proposée est de 1150 €.

Cette mise à disposition sera formalisée par acte sous seing privé et réitérée par acte notarié aux frais d'EDF.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir, d'une part, approuver la mise à disposition de la parcelle AD 106 pour une emprise de 10 m² au bénéfice d'EDF en vue d'y implanter un poste de transformation moyennant une indemnité de 1 150 € et d'autre part, autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte sous seing privé correspondant ainsi que le cas échéant la convention réitérée par acte notarié et tout autre document nécessaire à son établissement (procuration ...).

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la mise à disposition d'une emprise de 10m² sise sur la parcelle AD 106 au bénéfice d'EDF moyennant une indemnité de 1 150 € aux fins d'implanter un poste de transformation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant mise à disposition et le cas échéant, l'acte notarié la réitérant et tout autre document nécessaire à son établissement.







Département :
HAUTE-CORSE

Commune :
BASTIA

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 28/05/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC42
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BASTIA
1 RUE DES HORIZONS BLEUS
QUARTIER RECIPELLO 20402
20402 BASTIA
04 94 95 32 04 52 - fax 04 95 32 03 04
cdf.bastia@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



